

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** **2020/ 3**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19  
- présents 17  
- votants 17  
- absents 2

**Du mardi 26 mai 2020**

L'an deux mille vingt le 26 mai, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Élection des adjoints et  
installation**

Étaient présents : Delphine ANDRÉ, Emilie BEAU, Patrick BREYER, Damien CORNU, Christiane GOURLLOT, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Olivier LADRANGE, Aurélie LAVILLE, Marie-France MERCIER, Amélie MOLTER, André NOIROT, Emmanuel PASQUA, Elie PERRIOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Christian TROISGROS.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/05/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 mai 2020

Était(ent) absent(s) non excusé(s) : Jean-Mary CARBILLET, Pierre THOMAS

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs: Madame Aurélie LAVILLE et Monsieur Emmanuel PASQUA.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✓ Nombre de votants : 17
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ✓ Nombre de suffrages blancs : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 17
- ✓ Majorité absolue : 9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Elie PERRIOT	<b>17</b>	<b>Dix-sept</b>

Ont été proclamés élus et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Elie PERRIOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Elie PERRIOT	Premier adjoint
Emilie BEAU	Deuxième adjoint
Christian TROISGROS	Troisième adjoint
Marie-France MERCIER	Quatrième adjoint

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 27 mai 2020

